

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION ADRESSAGE DU 12 OCTOBRE 2021

Étaient présents : 7 habitants, 2 élus.

Suite à l'appel à volontaires pour travailler sur le projet du plan d'adressage, une première réunion a eu lieu le 22 juillet pour définir les bases du projet et le travail à venir.

Cette 2ème rencontre avait pour but d'avancer sur la dénomination des voies et d'estimer le nombre de panneaux nécessaires afin d'obtenir un devis pour la demande de subvention.

Le tableau de classement de la voirie communale établi en 2000, nous a servi de base pour envisager la dénomination des voies nécessaires. Il a fallu compléter le fichier pour les voies non nommées (Route Départementale) et éventuellement nouvellement habitées et modifier éventuellement les noms existants en fonction de la pertinence et des avis de chacun...

Il a fallu déterminer une sélection des voies "principales" sur lesquelles une voie secondaire pouvait être rattachée sous certains critères. Globalement, toute maison située sur une voie secondaire de moins de 200m de long peut-être rattachée à la voie principale (hors village) si elle ne dessert que 2 ou 3 habitations. Pour l'intérieur du village nous avons abaissé cette distance à 50 mètres.

Un rappel des dénomination usuelles des voies a été fait pour nous aider à les nommer en fonction de leur statut/usage en fonction d'une liste proposée dans le guide, nous avons retenu pour La PIARRE :

- Chemin : voie de terre aménagée.
- Impasse : voie à une seule entrée.
- Place : espace découvert sur lequel débouchent plusieurs voies.
- Route : voie qui porte le nom du lieu où elle aboutit.
- Rue : voie d'une largeur relativement faible, dépourvue de contre-allée.
- Ruelle : rue étroite.

Nous avons rajouté "passage" à 2 endroits qui nous paraissaient bien appropriés !

Vous trouverez dans une pièce jointe annexe, le plan sommaire des voies avec un numéro pour se repérer dans le tableau ci-dessous : ce ne sont que des 1ères propositions !

N°	Dénomination	Remarques
1	<b>Route</b> de La Piarre	Du Pont du Fourrier (Sigottier) au croisement en arrivant à La Piarre
2	<b>Chemin</b> de Pré rond <u>ou</u> Champ ren	Du croisement sur la RD après le hangar de Laurent à l'entrée de la parcelle ZE81
3	<b>Route/Chemin</b> du Vissac / Chemin du Duffre	Du croisement en arrivant à La Piarre jusqu'au Vissac. y compris la ruelle BOYER et BEGOU
4	<b>Route</b> du Château /de Carabès	du croisement en arrivant à La Piarre jusqu'au Château ou à partir du bas des gorges
4B	<b>Impasse</b> du four	(oubli sur le plan) rue interne au hameau du château d'en face le lavoir à la Station d'épuration
5	Route/ <b>Chemin</b> des Granges	Du croisement avec la RD. Ou Chemin des Ailes/Chemin du Charron
6	<b>Impasse</b> des Vignaous / <b>Chemin</b> des Vignaous	à partir de l'abribus/Eglise à la descente des Aires
7	<b>Impasse</b> du Grand Mas	En face du lavoir Barety jusqu'au chemin de bouriou (sentier) y compris ruelles de gauche et de droite !

7B	<b>Impasse</b> du Petit Mas	(oubli N° sur le plan) ruelle de JL et Babette à Gilles ROUX y compris ruelle à gauche
8	<b>Chemin</b> de Bouriou	De son départ au début de la calade jusqu'à après chez Germain
9	<b>Chemin</b> des Vergers	depuis le croisement devant chez Linette jusqu'au croisement de la RD en face du chemin de "Pré rond"
10	<b>Montée</b> de la Calade	Dans le sens de la montée y compris la ruelle allant chez Christophe et celle allant chez Paul et Patricia
11	<b>Passage</b> de la Tour	depuis la RD via la Place du 19 mars et vers la calade
12	<b>Passage</b> du lavoir	depuis la cîme de la calade vers chez Nadine en redescendant à la calade par le lavoir
	Place de l'Eglise	A répertorier à part et à délimiter si besoin
	Place du 19 mars 1962	Ne concernerait que Olivier particulièrement, les autres maisons pouvant être rattachées au passage de la Tour

Ce 1er travail nous a permis de confronter nos points de vue, nos logiques et nos envies...

Un des débats : dès que l'on arrive à droite à La Pierre on serait Route du Château et idem vers la gauche, route du Vissac sauf que si on s'en tient à "Route de", il faudrait dès le panneau "le vissac" ou "le chateau", nommer une autre voie qui traverse le hameau...

Se sont posées 2 questions, soit un nom plus vaste : Route du Duffre qui comprend le Vissac mais aussi les habitants à minima après la Place de l'Eglise mais toujours dans le village, soit nommer une voie qui traverse le village à gauche et ne faire partir la route du Vissac/du Duffre qu'à partir du pont après le cimetière par exemple... Idem pour le côté droit vers le château, possibilité de nommer la traversée du village jusqu'en bas des gorges différemment de la voie qui monte jusqu'au col.

Idem pour le nom de route ou chemin, ne nommer que la RD qui va au col en "ROUTE" car elle débouche sur un autre département, une autre commune alors que celles du vissac et des granges ne débouchent que sur des chemins de terre donc plutôt CHEMIN DE..

Il faudra bien sûr en discuter et faire un sondage si nécessaire auprès de chaque quartier afin de ne froisser personne mais on ne pourra pas non plus satisfaire tout le monde si les avis sont divergents !  
Il faudra étudier aussi au cas par cas les habitations desservies (uniquement ou aussi) par un chemin privé qui pourra être nommé avec l'accord du ou des propriétaires.

### **Durée de la réunion : 2h30 !**

Suite à la réunion, j'ai eu plusieurs retours d'habitants dont voici les propositions :

- Honorer des personnes connues nées à la Pierre pour donner leur noms à une rue : Jean-Louis PONS, célèbre astronome reconnu et Pierre BARETY, député des Hautes-Alpes en 1792
- Traverse des 4 vents / Chemin des Champignons pour la partie du village allant vers le Vissac
- Traverse de Peyre (jusqu'en 1800, La Pierre s'appelait Peyre) / Traverse des Ecoles pour la traversée du village vers le château jusqu'en bas des Gorges
- Impasse du Pertus / de la source au lieu d'impasse de la Tour au château
- ....

A vos avis donc, rien n'est acté !